

A.R.E.S. VELO DEVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 4 200 €

Siège social : 37 Rue Paul Bovier Lapierre – 69530 BRIGNAIS
839 476 512 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 FEVRIER 2026

Le 27 février 2026 à 09 heures, au siège social de la société, l'associé unique de la société A.R.E.S. VELO DEVELOPPEMENT, Monsieur Nicolas DUPERRON, propriétaire de 420 parts sur les 420 parts composant le capital social :

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES AU VU DE L'ODRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social hors ressort,
- Modifications statutaires corrélatives,
- Pouvoir à donner pour les formalités.

PREMIERE DECISION : ADOPTEE

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société actuellement situé « 37 Rue Paul Bovier Lapierre - 69530 BRIGNAIS » au « 5 Route des Puits - 71800 BAUDEMONT » à compter du 1er mars 2026. La société dépendra du Tribunal de Commerce de Mâcon.

DEUXIEME DECISION : ADOPTEE

En conséquence de sa précédente décision, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts dont le premier alinéa sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 – Siège social »

Le siège social est situé : 5 Route des Puits - 71800 BAUDEMONT »

Le reste de l'article reste inchangé.

ND

TROISIEME DECISION : ADOPTEE

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Nicolas DUPERRON
Associé unique

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, located in the bottom right corner of the page.